



2026-02-09

**PRISE D'ACTE ATTRIBUTION CAO**

**MARCHÉ N°2025-032DTIST**

**Fourniture, livraison et pose de sièges pour les infrastructures de la CAB**

## Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la fourniture, la livraison et la pose de sièges pour les infrastructures de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

**Type de marché :** Accord-cadre de fournitures courantes et de services.

**Durée :** L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues est de 48 mois.

**Mode de passation :** La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2162-2 à R.2162-5 du Code de la commande publique.

**Technique d'achat :** L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini comme suit :

Minimum HT	Maximum HT
2 000,00 €	200 000,00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

## Modalités de publicité

### Publicité

AAPC – Avis publié le 16 octobre 2025 sur les supports suivants :

- Profil acheteur AWS
- BOAMP (Avis n°25-115095)
- JOUE (Avis n°683773-2025)
- Site internet de la CAB

**Date et heure limites de réception des candidatures et des offres :** jeudi 20 novembre 2025 à 13h00.

**2 plis** ont été reçus :

N° du pli	Société	Adresse
1	SARL CODIVEP	20290 BORGIO
2	SAS URBA 20	20240 GHISONACCIA

### ■ Conformité des offres

Après examen, les candidatures sont déclarées conformes.

### ■ Demandes de précisions

Il a été nécessaire de demander des précisions via la plateforme AWS au candidat suivant :

- **SAS URBA 20** : Lors de l'ouverture des plis, certaines lignes du BPU et du DQE présentaient deux montants différents. Une demande de régularisation de ce dernier a été adressée au candidat via la plateforme AWS pour fournir 1 seul montant par ligne du BPU et du DQE. En retour, ce dernier a fourni un BPU et un DQE conformes.

## Critères de jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
<b>1- Prix des prestations</b>	<b>60.0 points</b>
1.1-Montant du DQE (Détail Quantitatif Estimatif) (Montant DQE le plus bas / Montant DQE à noter) X 50	50.0
1.2-Remise sur catalogue(s), à renseigner dans l'Acte d'Engagement (Remise à noter / Remise la plus haute) X 10	10.0
<b>2- Valeur technique</b>	<b>40.0 points</b>
2.1-Qualité des produits : fournir les fiches techniques et photos des sièges du BPU	25.0
2.2-Délais d'exécution des prestations à réception du bon de commande : - délais de livraison à compter de la validation de la commande	10.0
2.3-Mesures mises en œuvre par le candidat pour le respect de l'environnement	5.0

## Analyse des offres

### ■ Classement

Les offres sont classées en fonction des notes obtenues à l'issue de l'analyse de chaque critère.

	<b>SARL CODIVEP</b>	<b>SAS URBA 20</b>
Montant DQE HT	115 606,90 € HT	73 380,20 € HT
Pourcentage rabais sur catalogue(s)	0 %	2 %
Note prix / 60 points	31,74	60
Note valeur technique / 40 points	32,50	32,50
<b>NOTE FINALE / 100</b>	<b>64,24</b>	<b>92,50</b>
<b>CLASSEMENT</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

### Proposition d'attribution

Au vu de l'analyse des offres, il est demandé au Conseil communautaire de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le présent marché à la **SAS URBA 20** (SIRET N°378 784 532 00046), sise à 20240 GHISONACCIA, pour un montant maximum de 200 000,00 € HT (Montant DQE : 73 380,20 € HT) pour une période initiale de 12 mois.